

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 FÉVRIER 2025**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de La Pocatière, tenue au lieu habituel des réunions du conseil, le jeudi 13 février 2025, à 18 h, suivant avis de convocation signifié au moins 24 heures avant l'heure prévue pour le début de la séance, à laquelle séance sont présents :

M. le maire Vincent Bérubé

M^{me} Marie-Claude Godin (visioconférence)

M. Mario Guignard

M. Simon Fissette

M. Steve Leclerc

Tous membres du conseil et formant quorum.

Sont aussi présentes M^{me} Isabelle Lemieux, trésorière (visioconférence), et M^{me} Chantale Guy, greffière par intérim.

Moment de réflexion

Avant de débiter la séance, M. le maire invite ses consoeurs et confrères membres du conseil municipal à un court moment de réflexion.

Adoption de l'ordre du jour

49-2025 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Mario Guignard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire tel que proposé.

Dépôt du projet de règlement numéro 1-2025 - Demande commune de regroupement entre la Ville de La Pocatière, la paroisse de Sainte-Anne-de-la-Pocatière et la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth

M. le conseiller, Simon Fissette présente et dépose séance tenante le projet de règlement numéro 1-2025. Des copies de ce projet de règlement sont mises à la disposition des personnes présentes à cette séance et seront disponibles dès à présent au greffe de la Ville pour les personnes intéressées.

Simon Fissette, conseiller

Embauche d'un contremaître aqueduc & égout

50-2025 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ENGAGER M. Éric Moreau, à titre de contremaître aqueduc & égout de la Ville de La Pocatière, à compter du 14 avril 2025;

QUE M. Moreau soit intégré à l'échelon 8 de la classe salariale 4 et qu'il soit engagé comme cadre à temps complet, aux conditions de travail déterminées par la Politique de gestion des conditions de travail du personnel de direction.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée pour l'année 2025, aux prévisions budgétaires de la Ville pour ladite année.

Isabelle Lemieux, trésorière

Période de questions

Aucune question n'est adressée au conseil municipal.

Levée de la séance

Tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ayant été considérés,

51-2025 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Mario Guignard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE LEVER la séance à 18 h 02.